

Extrait de Régistres de la Consulte d'Etat  
du jour 28 Mars 1805., en séance à Saint-  
Cloud.

SECOND STATUT CONSTITUTIONNEL.

**L**A Consulte d'Etat vu le Statut Consti-  
tutionnel du 17 Mars,

Décrète :

TITRE PREMIER.

De la Régence.

ARTICLE PREMIER.

*La majorité des Rois d'Italie est fixée à  
38 ans accomplis. Pendant la minorité il  
y a un Régent du Royaume.*

II.

*Le Régent doit être âgé au moins de 25  
ani accomplis, et résider dans le Royaume  
d'Italie. Les femmes sont exclues de la Ré-  
gence.*

III.

*Le Roi peut désigner le Régent parmi les*